

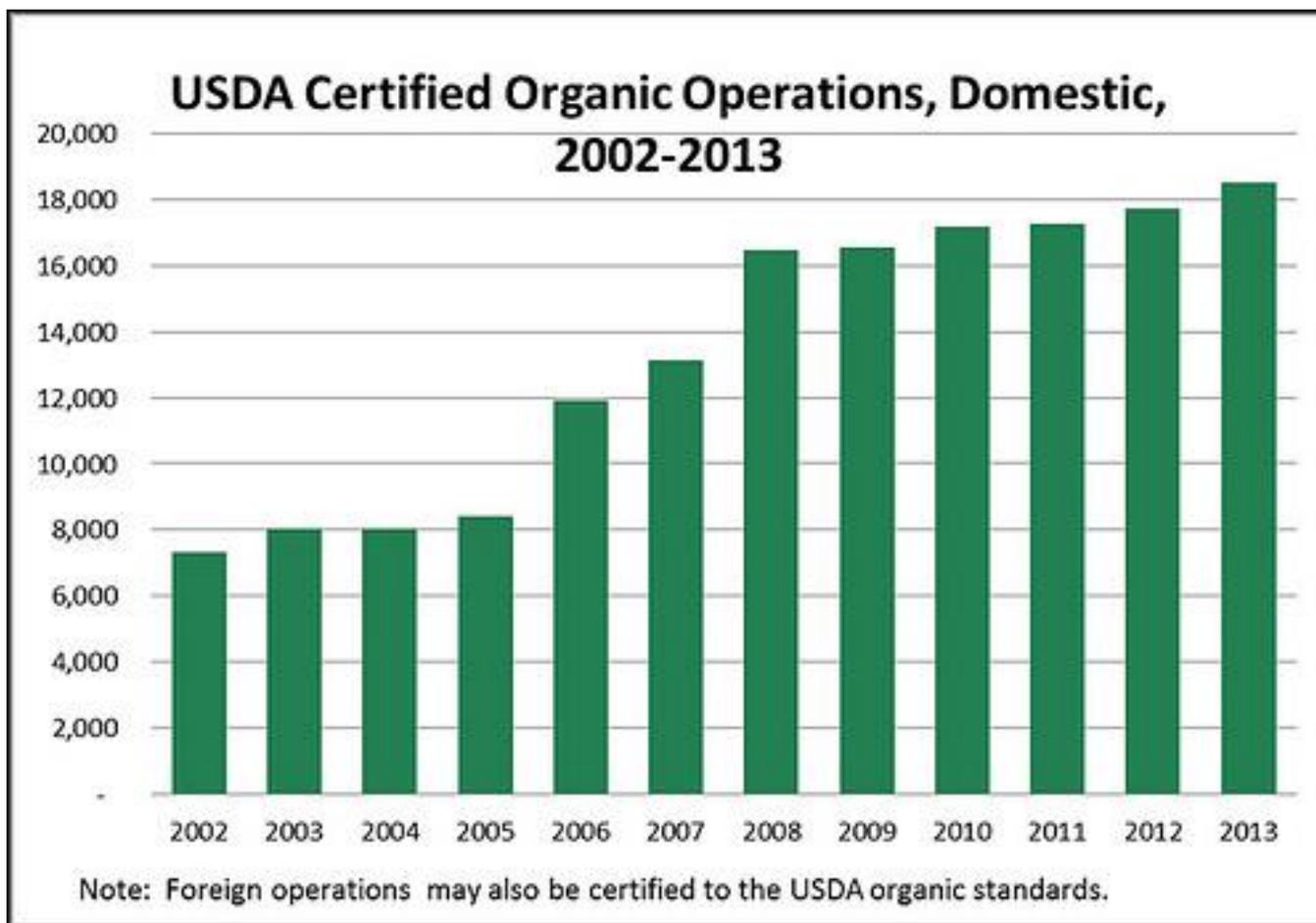
L'AGRICULTURE BIO AUX ETATS-UNIS :

Un soutien fédéral croissant



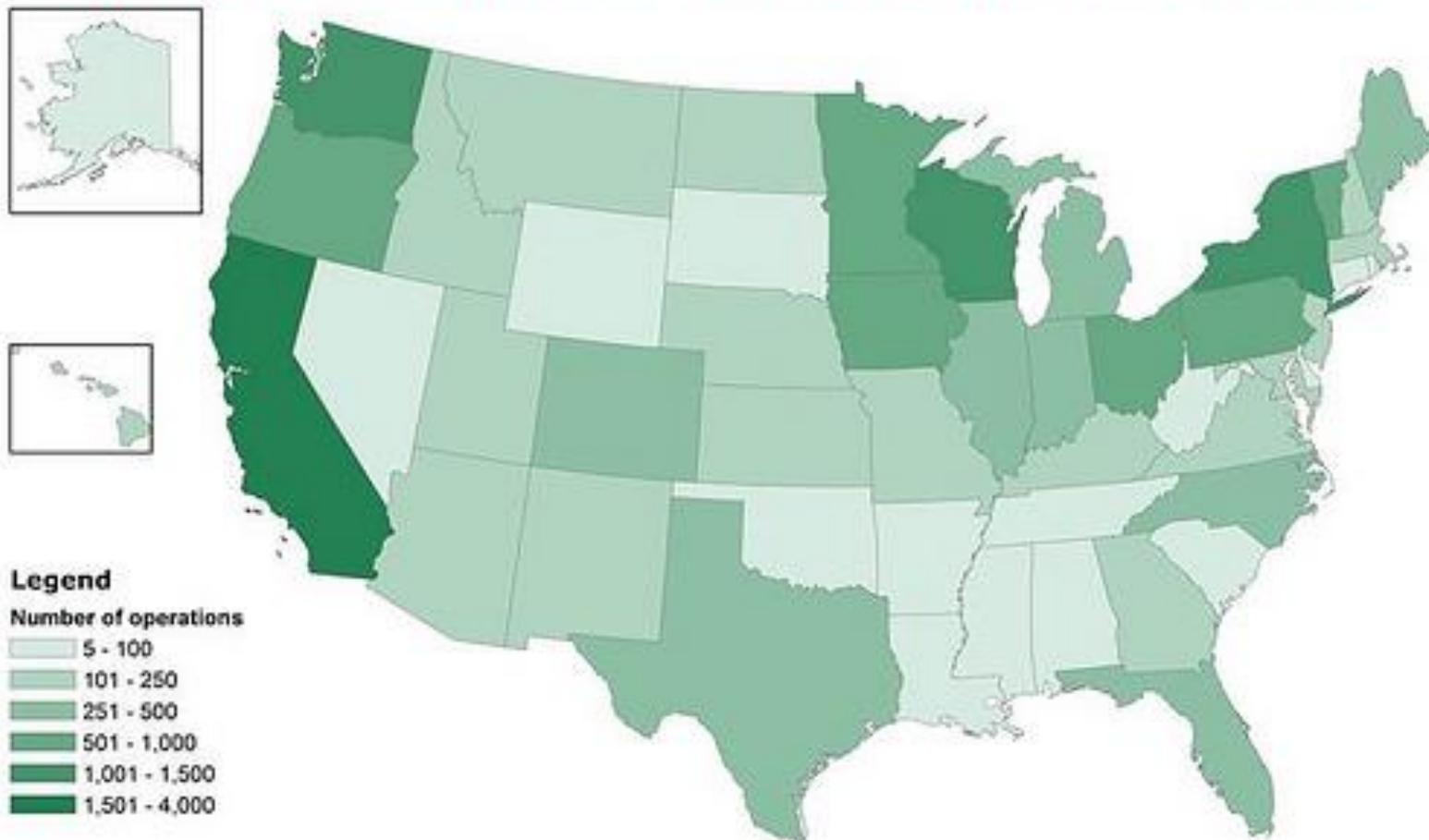
Xavier Audran
Agricultural Specialist
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique

- Près de 19000 exploitations certifiées bio en 2013 soit 300% de plus qu'en 2002
- Une croissance de 4% par an



- La Californie et la Nouvelle Angleterre sont à la pointe du bio mais d'autres Etats (Wisconsin) se développent

CERTIFIED ORGANIC OPERATIONS BY STATE, 2013

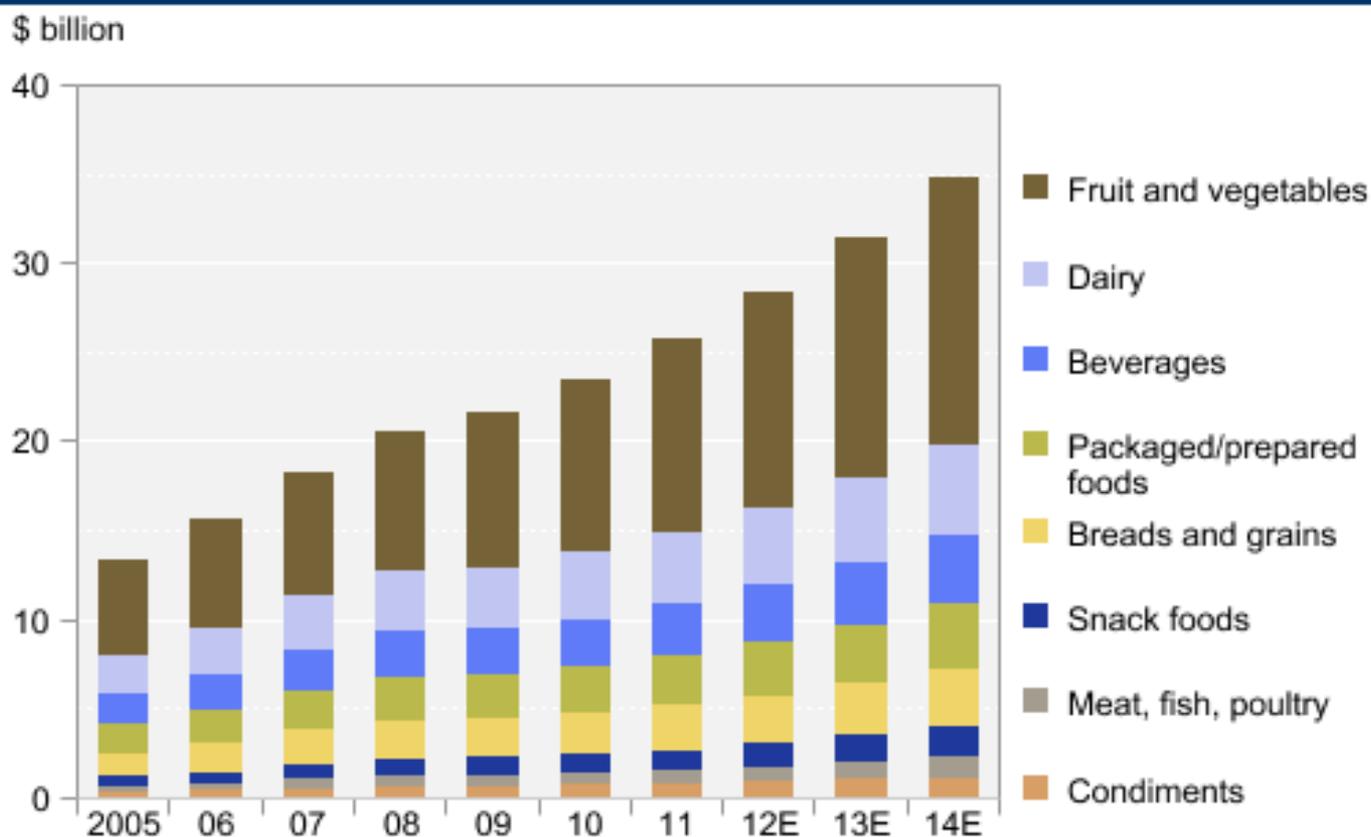


- **Le National Organic Program supervise le secteur bio aux Etats-Unis**
 - Agence Fédérale (USDA) sous l'autorité du Secrétaire à l'Agriculture
 - Définition des normes avec les professionnels
 - Mise en œuvre des normes
 - Accréditation des organismes certificateurs
 - suivi des certifications



- **Une demande de produits bio en croissance**

U.S. organic food sales by category, 2005-14E

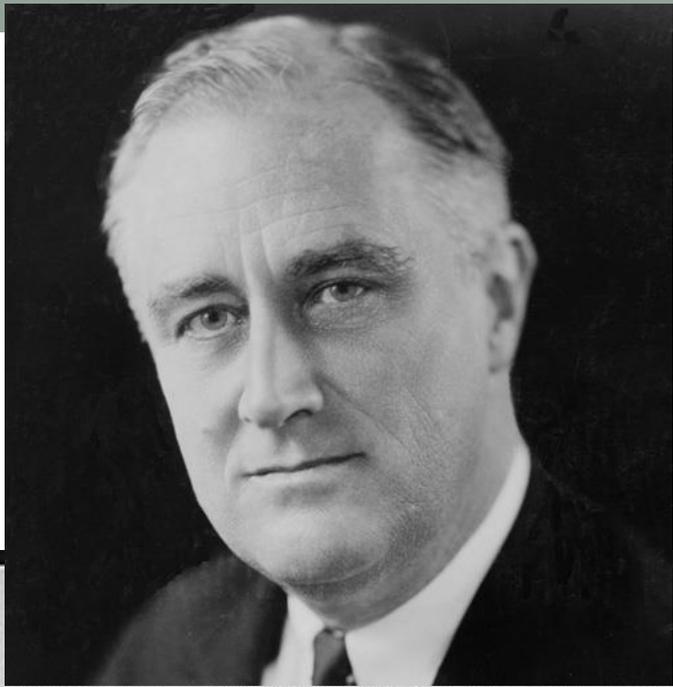


Note: E=estimate.

Source: USDA, Economic Research Service using data from Nutrition Business Journal.

Le Farm Bill & l'Agriculture bio





64 11 500 - 5

Ce que prévoit le dernier Farm Bill :

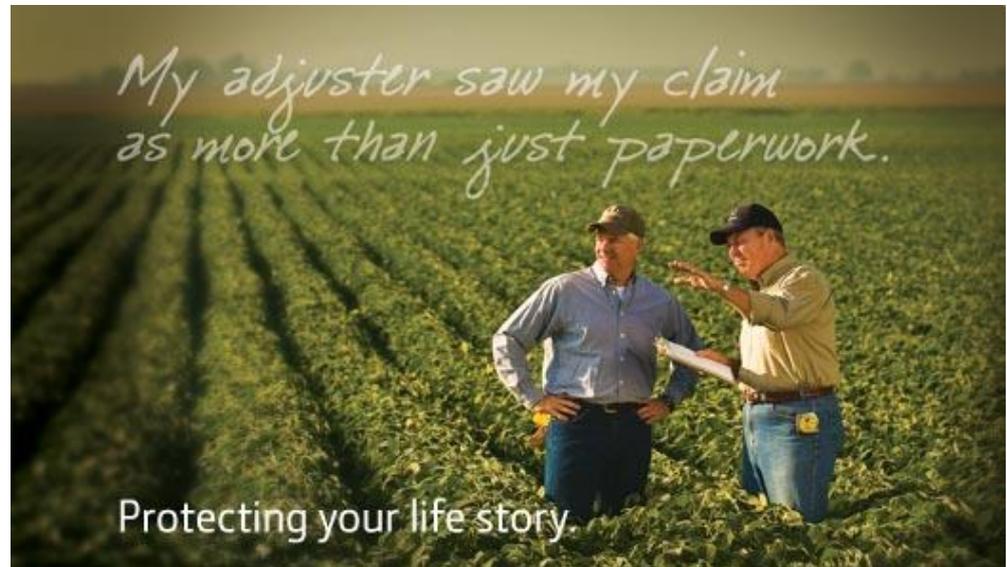
- **12 millions de \$/an pour les coûts de certification**
- **23 millions de \$/an pour la recherche en agriculture bio**
- **5 millions de \$ pour la collecte et l'analyse de données sur la production et le marché bio**
- **5 millions de \$ pour mettre à jour les normes et standards, et pour moderniser le NOP**
- **Une obligation de prévoir des prix de référence spécifique pour toutes les productions bio dans le cadre de l'Assurance récolte**

Les agriculteurs bio peuvent aussi bénéficier des programmes disponibles pour l'agriculture conventionnelle

- Participation aux programmes agri-environnementaux du Natural Resource Conservation Agency : co-financement d'investissement pour des meilleures pratiques culturales
- Participation aux programmes « Farmers' Market » cofinancement pour investissement en vue de la vente directe



- Existe depuis 1938
- Un partenariat public privé
- 19 compagnies d'assurance
- Une agence fédérale : le RMA : Risk Management Agency : www.rma.usda.gov



Pourquoi une politique publique d'assurance agricole ?

- ★ **Le risque agricole est difficile à assurer :**
 - * **Un potentiel de pertes catastrophiques**
 - × Une fréquence de sinistres élevée et variable
 - × La difficulté de définir les polices et les critères des sinistres
- ★ **L'expérience d'un système purement privé d'assurance récolte**
 - × Risque de faillite des assureurs en cas de gros sinistres
 - × Trop peu d'agriculteurs prêts à des cotisations élevés pour couvrir le risque de pertes catastrophiques
 - ✓ **Le risque d'une sélection des clients potentiels**
 - ✓ **Une mauvaise répartition des risques**

Une organisation simple

- Les pouvoirs publics sont à la fois les régulateurs et le réassureurs
- 19 compagnies privées mettent en œuvre le programme,
- 12500 agents vendent et gèrent les polices
- 5000 experts en sinistres
- Les compagnies sont en concurrence principalement sur la gestion des polices et sur la technologie proposée aux agents et aux agriculteurs.
- La participation des agriculteurs est volontaire

L'Assurance récolte (suite)

- ▶ Le programme fédéral d'assurance des récoltes (Federal Crop Insurance Program)
- ▶ Une valeur de 117 milliards de \$ protégés par le programme sur 113 millions d'hectares en 2012 (116 Mha en 2013)
- ▶ 80 % des surfaces plantées des principales grandes cultures
- ▶ Un coût net de 14 milliards de \$ en 2012



L'assurance rendement APH (Actual Production History)

- Assure le producteur contre une perte de rendement, due, entre autre, à la sécheresse, l'excès d'eau, le vent, les insectes, etc...
- L'agriculteur choisit son niveau de protection, entre 50 et 75 % (parfois 85%) de son rendement moyen
- L'agriculteur choisit également le pourcentage du prix prévu à assurer (entre 55% et 100% du prix établi annuellement par la RMA).

Un exemple d'APH

- APH (rendement moyen historique): 5 T /ha
- L'agriculteur choisit un niveau de rendement garanti, entre 50 et 85 % de l'APH. Si le rendement tombe en dessous de ce niveau, le sinistre est déclaré

Calcul de l'indemnité

- Choix du prix au moment de la souscription : doit être compris entre le prix fixé par le 60% et 100 % du prix fixé par le FCIC (Federal Crop Insurance Corporation).
- Par ex : Si prix FCIC = 1000 \$/T et choix de 80% FCIC, prix indemnité = 800 \$/T

Comment est calculé la prime

- APH : 5 T/ha
- Couverture choisie : 70 %=> Taux de subvention : 60 %
- Prix attendu (prix FCIC) 900 \$ /T, choix 80% du FCIC
- **Taux de prime : 4,4 % (dépend de la région et de la culture)**
- La prime est donc de $5 \times 0.70 \times 900 \times 0.8 \times 0.044 \times 0.4 =$
44,35 \$ par hectare
- Si Couverture choisie : 85 %=> Taux de subvention : 38%
- La prime est donc de $5 \times 0.85 \times 900 \times 0.044 \times 0.62 =$
104,34 \$ par hectare

Un exemple d'APH (suite)

- APH : 5 T/ha sur 10 ha de raisin
- Police choisie: 70% de l'APH soit 3.5 T/ha => 35 T assurées
- Indemnité choisie: 80 % du prix FCIC (900 \$/T) = 720 \$/T
- Montant assuré : $3.5 \times 720 \times 10 = 25\,200$ \$
- Année n: rendement réel : 2.5 T/ha => 25 T produites
- Perte de rendement : 10 T
- **Indemnité : $10 \times 720 = 7200$ \$**

CA Normal : $5 \times 10 \times 900 = 45000$

CA sans Assurance : $2.5 \times 10 \times 900 = 22500$ (50 % CA Normal)

Coût Assurance : $10 \times 44.35 = 443$ \$

CA avec Assurance : $22500 + 7200 - 443 = 29257$ (65% CA Normal)

• Je vous remercie de votre attention

